

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Projet de procès-verbal

14 avril 2023

Etaient présent.es ou représenté.es

Directeur de l'école doctorale :

Antoine PÉCOUD

Directrice adjointe de l'école doctorale :

Yanita ANDONOVA, Chargée de mission formations doctorales

Représentant.es des unités de recherche :

Pierre-André BUVET, Directeur de TTN - absent

Philippe BOUQUILLION, Directeur du LabSIC représenté par Yanita ANDONOVA

Marine THEY directrice IDPS représenté par Antoine PÉCOUD

Rémi GAGNAYRE, Directeur du LEPS

Carole BAEZA Directrice d'EXPERICE représenté par Antoine PÉCOUD

Karima GUENFOUD, Directrice l'IRIS

Bernard HAFTEL, directeur de l'IRDA

Florian HOUSSIER, Directeur de l'UTRPP représenté par Hakima MEGHERBI

Mehrdad VAHABI directeur du CEPN - absent

Françoise PALLEAU-PAPIN, Directrice de PLEIADE représentée par Cécile FOURREL DE FRETES

Personnels BIATSS :

Séverine GIROD, responsable du pôle études doctorales

Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

Représentant.es des doctorant.es :

Laura ALLES, Titulaire représentée par Chaabouni Rym

Rym CHAABOUNI, Titulaire

Nicolas HIMOUNET, Titulaire - absent

Samantha SALACI, Titulaire - absente

Léo VIGNY, Titulaire - absent

Personnalités extérieures :

Guillaume BENNE, Anthropocène - absent

Thomas JOUANLANNE, Plaine Commune

Guillemette DE LARQUIER, Université de Lille, représentée par Karima GUENFOUD

Françoise SULLET-NYLANDER, Université de Stockholm,

Invité.es permanent.es :

Sandrine CARON, Coordinatrice des formations doctorales

Alexandra LÉPINE, Directrice adjointe de la recherche

Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche

Ordre du jour

1. Approbation du PV du Conseil du 5 décembre 2022,
2. Campagne d'attribution des contrats doctoraux Erasme 2023 (vote),
3. Adoption des contrats fléchés (vote),
4. Campagne d'attribution des contrats doctoraux CED 2023,
5. Proposition de formations doctorales émanant des labos,
6. Discussion sur les règles de composition du jury de thèse,
7. Information sur le prix de thèse de l'USPN 2023,
8. Information sur le concours 'Ma thèse en 180 secondes',
9. Information sur les financements accordés,
10. Information sur les mobilités internationales,
11. Information sur les CED du 5 décembre 2022 et du 16 janvier 2023,
12. Discussion sur la place des doctorant.e.s au sein des laboratoires,
13. Questions diverses

Antoine Pécoud ouvre la séance à 9h13

1. Approbation du PV du Conseil du 5 décembre 2022

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022.

Vote : 17 voix pour

Le procès-verbal du conseil du 5 décembre 2022 est approuvé.

2. Campagne d'attribution des contrats doctoraux Erasme 2023

Antoine Pécoud précise que l'appel d'offre 2023 pour l'attribution des contrats doctoraux est quasi identique à celui de 2022. La partie financement a été modifiée en raison de la revalorisation salariale décidée par le ministère.

Le calendrier suivant est proposé pour cette campagne :

- Lundi 22 mai 2023 (12h) :
Envoi des candidatures, des classements et des argumentaires des labos à l'ED
- Mercredi 7 juin 2023 :
Premier jury (études des candidatures recevables et sélection des candidatures à auditionner)
- Vendredi 16 juin 2023 :
Second jury (Auditions des candidats)
- Lundi 26 juin 2023 :
Les résultats complets du M2 (notes et mémoire de recherche) sont transmis à l'ED
- Vendredi 30 juin 2023 :
Conseil de l'ED & vote sur l'attribution des contrats doctoraux

Antoine Pécoud ajoute qu'en temps voulu, il sera demandé aux laboratoires le nom de leurs représentants pour le jury pour les réunions de sélection (mercredi 7 et vendredi 16 juin 2023).

En l'absence de remarque sur le sujet, l'appel d'offre est adopté. Il sera circulé largement, par l'ED et les laboratoires.

3. Adoption des contrats fléchés

Neuf contrats fléchés ont été proposés, soit un de plus qu'en 2022. Trois laboratoires n'ont pas envoyé de propositions.

Antoine Pécoud rappelle l'objectif, décidé en 2022, d'accroître le nombre de contrats fléchés, afin de faciliter le recrutement.

Il précise que tous les contrats proposés par les laboratoires ont été envoyés aux membres du conseil. Il rappelle qu'un contrat fléché non pourvu devient un contrat ordinaire. La procédure d'évaluation des contrats fléchés est la même que pour les contrats ordinaires.

Antoine Pécoud indique que neuf contrats sur quinze seraient donc fléchés.

Les neuf contrats fléchés sont adoptés.

4. Campagne d'attribution des contrats doctoraux CED 2023

Antoine Pécoud explique qu'il y a un double parcours d'attribution des contrats doctoraux.

Le premier concerne les contrats doctoraux de l'ED Erasme.

Le second concerne les contrats doctoraux CED qui, eux, sont pilotés par les deux écoles doctorales et la Vice-Présidente de la commission de recherche dans le but d'avoir des contrats doctoraux qui renforcent la politique scientifique de l'université.

Antoine Pécoud indique le fléchage de ces contrats :

- Un contrat doctoral fléché sur les disciplines de l'école doctorale Galilée
- Un contrat doctoral fléché mathématique / STIC / biologie (deux laboratoires doivent être impliqués),
- Un contrat doctoral fléché handicap / sport en SHS,
- Un contrat doctoral fléché sciences participatives / sciences citoyennes en SHS.

Antoine Pécoud déclare que les candidats à un contrat ordinaire Erasme peuvent aussi candidater à ces contrats CED.

Bernard Haftel s'interroge sur les contrats du CED, et ne comprend pas pourquoi les contrats en questions ne sont pas simplement gérés par l'école doctorale Erasme. Antoine Pécoud indique que les contrats doctoraux du CED répondent aux priorités de l'université dans son ensemble et pas uniquement aux priorités des laboratoires.

Yanita Andonova ajoute que cela relève de la politique de l'établissement de proposer des orientations doctorales. Bernard Haftel suggère que cela pourrait être fait dans le cadre de l'Ecole doctoral et éviterait par la même occasion la constitution d'un jury supplémentaire.

Antoine Pécoud signale qu'il est déjà compliqué pour l'ED Erasme d'auditionner en une journée tous les candidats pour les contrats Erasme. Il précise que l'année dernière cette campagne a été enrichissante, une manière originale de travailler et sortir de son « moule » habituel.

Rym Chaabouni se demande la manière dont ces contrats sont pilotés. Antoine Pécoud répond que pour les doctorants cela ne change rien, il rappelle également que les représentants des doctorants font partie du jury.

Hakima Megherbi souhaite savoir si le calendrier et le jury sont les mêmes. Antoine Pécoud indique que le jury des contrats CED sont constitués sur la base d'un roulement d'une année sur l'autre, avec des laboratoires différents, alors que le jury des contrats doctoraux de l'ED Erasme se compose de tous les laboratoires.

5. Proposition de formations doctorales émanant des labos,

Antoine Pécoud rappelle que l'an dernier, pour la première fois, des formations ont été proposées par l'ED. Les doctorants se plaignaient de formations trop éloignées de leur sujet. Il a alors été demandé aux laboratoires de proposer des formations doctorales qui puissent être organisées nom de l'ED, ce qui permet aussi de les inclure dans les services et de rémunérer les EC concernés. Trois formations inter-laboratoire ont été retenues dans le catalogue des formations, mais une seule a été réalisée avec 6-8 doctorants inscrits.

Antoine Pécoud estime que si l'idée est intéressante, la mise en œuvre est plus compliquée. Mais il propose de réitérer l'expérience.

Yanita Andonova ajoute que l'inclusion des laboratoires dans l'offre de formation est une excellente idée, mais l'année dernière ce fut fait tardivement, elle serait d'avis de maintenir le projet tout en précisant qu'il faut que chacun en parle davantage à leur laboratoire.

Yanita Andonova informe qu'il y a un nombre limité d'heures pour ces formations (40 heures en tout pour l'ensemble des formations).

Alexandra Lépine précise que nous sommes en heures équivalent TD.

Rym Chaabouni déclare avoir assisté à la première formation et signale qu'il y a eu un certain nombre de malentendus, tous les enseignants concernés n'étant pas forcément présents, si bien que certaines séances ont été assurées par les doctorants. Alexandra Lépine indique qu'en effet la formation ne s'est pas déroulée comme prévu, et que les doctorants qui assurent la formation sans être déclarés ne sont pas couverts.

Antoine Pécoud répond que l'ED n'était pas informée et remercie pour et éclairage. Il ajoute qu'une évaluation par les doctorants est systématiquement demandée, mais pas toujours réalisée. Alexandra Lépine rappelle l'importance de répondre au questionnaire à la fin des formations.

Remi Gagnayre demande s'ils peuvent déclarer les heures. Antoine Pécoud lui répond que ce sont des heures qui relèvent de l'ED et peuvent être incluses dans les services.

Yanita Andonova remercie Rym Chaabouni pour son retour ainsi que pour les informations communiquées.

Antoine Pécoud indique que cela permet de clarifier les problèmes que rencontrent ces formations d'un nouveau genre. Il précise également que l'ED peut se donner une année supplémentaire pour consolider les futures formations à venir.

6. Discussion sur les règles de composition du jury de thèse,

Antoine Pécoud rappelle l'article 18 de l'arrêté du ministère concernant le doctorat, qui encadre les activités de l'ED.

Il indique qu'une règle dans la composition du jury est propre à l'université, celle qui oblige d'avoir deux représentants de l'université dans le jury. Formellement, un jury qui aurait un seul membre serait conforme à l'arrêté mais non à la règle interne. Il demande si cette règle interne est pertinente et doit être conservée, étant donné la difficulté de réunir des jurys et le fait qu'en général le second membre interne n'est pas le plus décisif en termes d'apport scientifique à la soutenance. Il est d'avis que cela vaut la peine de se pencher sur le sujet afin d'éventuellement modifier la règle interne.

Antoine Pécoud précise qu'il sera toujours possible de mettre deux membres internes si cela est jugé pertinent sur le plan scientifique, mais que ce ne sera plus obligatoire.

Antoine Pécoud informe que la règle interne en question relève de la CR, et qu'elle s'applique donc aussi à l'ED Galilée. Si les deux ED sont sur la même ligne, et que le CED est également d'accord, la question pourra être posée à la CR, pour que cette dernière décide éventuellement de modifier la règle.

Bernard Haftel déclare qu'il est très favorable à retirer des contraintes, mais que dans le cas où le directeur de thèse a quitté l'université (mutation), il est souhaitable qu'un membre interne soit présent dans le jury. Cela suppose donc d'obliger les jurys à avoir un membre interne, soit le directeur de thèse s'il est en poste à USPN, soit un.e collègue si le directeur de thèse n'est plus à USPN.

Hakima Megherbi souligne que de nombreux collègues se plaignent d'être surchargés avec tous les jurys, mais fait part qu'une contrainte sur le plan financier peut-être envisagée. Antoine Pécoud est d'accord, mais rappelle qu'un éventuel changement n'oblige pas les laboratoires à financer des déplacements s'ils ne le souhaitent pas.

7. Information sur le prix de thèse de l'USPN 2023,

Antoine Pécoud rappelle que cette année est organisée pour la première fois un prix de thèse pour les doctorants ayant soutenu en 2022.

Antoine Pécoud informe que le jury, qui s'est réuni le 12 avril, a été agréablement surpris du nombre de candidatures (quinze). Le lauréat est Slimane Hargas, de Pleiade, pour une thèse intitulée « Guerres de mémoire et politiques de réconciliation, analyse comparative des cas anglo-irlandais et franco-algerien » sous la direction de Madame PHAM DINH Rose May. Un accessit a été décerné à Léo Muelle. Le lauréat est convié à la cérémonie de remise des diplômes du 26 mai 2023 pour recevoir son prix.

Antoine Pécoud remercie les collègues qui se sont dévoués pour l'organisation de ce prix.

Thomas Jouanlanne demande la nature du prix.

Antoine Pécoud lui répond qu'une modeste somme lui sera attribué, mais que cela représente aussi et une belle ligne sur le CV.

Antoine Pécoud rappelle par ailleurs que la constitution des dossiers de candidature pour le prix de thèse de l'USPN est identique au prix de la chancellerie pour favoriser les candidatures.

Alexandra Lépine déclare que huit candidatures ont été envoyées, alors que seules trois peuvent être envoyées par thématique.

Yanita Andonova constate que c'est une vraie valorisation pour l'université.

Sandrine Caron remercie aussi les enseignants-chercheurs, qui ont eu peu de temps pour examiner les dossiers. Elle explique également que les enseignants ont souligné qu'une double évaluation, avec des évaluateurs externes, serait appréciable.

Pascale Molinier constate qu'il faudrait une meilleure organisation l'an prochain et pouvoir en effet procéder à une double évaluation. Elle informe que quatre des dossiers étaient un cran au-dessus des autres, un en particulier.

Elle indique un petit regret : les lauréats ne sont que des garçons pour une première année, Elle fait savoir que les thèses sont excellentes.

8. Information sur le concours 'Ma thèse en 180 secondes'

Antoine Pécoud informe que cette année une nouvelle initiative est organisée, un concours interne 'Ma thèse en 180 secondes' le 13 juin. Les inscriptions sont en cours, et il faudra donc constituer un nouveau jury.

Il indique qu'il demandera aux collègues qui étaient volontaires pour le prix de thèse, et qui n'ont pu être retenus.

Antoine Pécoud précise que les candidats inscrits pourront s'inscrire à une formation qui relève de l'alliance ASPC pour aller plus loin dans le concours.

Antoine Pécoud informe qu'une candidate (Deborah Birre) a été retenue pour la demi-finale nationale et viendra partager son expérience lors d'une séance de coaching. Les doctorants lauréats seront invités à présenter leurs travaux à la journée de rentrée afin de donner envie aux nouveaux doctorants de participer.

Antoine Pécoud informe les membres du conseil qu'il reviendra vers eux pour le jury.

Antoine Pécoud explique aux membres du conseil qu'il sollicitera les collègues pour la composition du jury après les candidatures, pour éviter tout conflit d'intérêt.

9. Information sur les financements accordés,

Antoine Pécoud communique aux membres du conseil les financements accordés. Il soulève néanmoins une petite question : cette année beaucoup de candidatures pour l'aide à la mobilité Ile-de-France ont été déposées par nos doctorants, parmi lesquels certains demandent également une aide de l'ED en parallèle. Il convient donc de déterminer comment réguler ce type de situations.

Yanita Andonova remarque que c'est une très bonne chose que les doctorants soient actifs dans la recherche de financements. Si certains doctorants font l'effort de chercher d'autres financements, ils doivent être encouragés. Mais il faut aussi éviter un double financement pour la même mission.

Antoine Pécoud informe que pour les aides de la région IDF, nous n'avons pas toujours toutes les informations (calendrier, résultats, etc.), si bien qu'il est difficile de se coordonner.

Pascale Molinier indique que souvent les doctorants qui effectuent un terrain de recherche auront à faire des terrains récurrents, et qu'il est donc possible d'alterner les financements d'une mission à l'autre. Elle ajoute que ce sont situations compliquées et qu'il faut les évaluer au cas par cas.

10. Information sur les mobilités internationales,

Antoine Pécoud indique que beaucoup de candidats ont envoyé leurs dossiers pour la bourse mobilité internationale cette année. Il informe que le bureau de l'école doctorale s'est réuni et a décidé d'accorder la bourse à toutes les demandes, dans le but d'encourager les demandes d'aides extérieures. Mais il a été obligé de diminuer le montant des demandes, car les montants étaient trop élevés.

Le tableau a été validé par la commission recherche (CR) la semaine dernière et sera validé au conseil d'administration (CA) du 21 avril 2023.

11. Information sur les CED du 5 décembre 2022 et du 16 janvier 2023,

Antoine Pécoud précise qu'un point important est à signaler, la préparation d'un groupe de travail sur les doctorants étrangers pilotés par les représentants des doctorants. Il explique que certains doctorants arrivent et ne parlent pas du tout français, il faudrait envisager même une petite page du site de l'ED traduite en anglais. Il est important de s'adapter à ces usagers même s'ils sont peu nombreux.

Des cours de français leur sont proposés.

Rym Chaabouni soulève le cas des doctorants invités qui n'ont pas de carte d'étudiant.e de l'université. Elle explique qu'il est difficile de solliciter le directeur de thèse pour des demandes comme celle-ci, mais qu'il est compliqué pour les doctorants dans cette situation d'avoir accès à l'université.

Alexandra Lépine indique que ces doctorants.es sont appelés.ées les doctorants 'sandwich', et qu'ils doivent se rapprocher des relations internationales ainsi que de leur laboratoire.

Rym Chaabouni demande si cela peut être mis sur le site de l'ED, Alexandra Lépine répond que ces informations ne peuvent être affichées puisque cela concerne des doctorants.es qui ne font pas partie de l'école doctorale.

Rym Chaabouni soulève la question des doctorants ayant obtenu la bourse mobilité internationale de l'ED, et qui ont une demande de visa qui prend énormément de temps. Elle demande s'il est possible d'avoir un papier de l'ED de l'obtention de cette bourse. Antoine Pécoud constate en effet que le délai est trop tardif et qu'il faut anticiper la demande de mobilité pour les prochaines années. Il propose de lancer la campagne en novembre pour pouvoir effectuer fin janvier toute la procédure, et ainsi verser la bourse dès l'ouverture du budget.

Rym Chaabouni précise que le bureau des relations internationales n'est pas au courant de cette bourse.

Alexandra Lépine indique que la bourse mobilité internationale est gérée par l'ED Erasme, pour les bourses Erasmus + le processus est en ligne sur le site.

Rym Chaabouni fait savoir qu'une couverture sociale est importante et demande à quelle personne les doctorants doivent s'adresser pour obtenir ces papiers.

Alexandra Lépine fait savoir que pour toutes questions sur les modalités qui sont liées au déplacement, les doctorants.es doivent se rapprocher de la direction de la vie universitaire. Pour les questions d'assurance et autre, il faut se rapprocher de la direction des relations internationales. Alexandra Lépine suggère que l'ED Erasme informe les services des bourses accordées.

12. Discussion sur la place des doctorant.e.s au sein des laboratoires,

Antoine Pécoud fait part d'une demande des doctorants élus. Il déclare qu'il est très difficile pour les doctorants élus en quatrième ou cinquième année de connaître les nouveaux doctorants, chaque laboratoire devrait donc à minima faire circuler l'information. Il serait apprécié qu'une liste en interne soit remontée.

Bernard Haftel indique que la liste peut très bien être demandée par les doctorants à chaque laboratoire.

13. Questions diverses

Antoine Pécoud demande s'il y a des questions diverses.

Il informe que tout le monde est invité à la remise des diplômes. Il ajoute également un petit changement concernant le prochain conseil du 30 juin qui aura lieu le matin et non l'après-midi.

Antoine Pécoud insiste sur l'envoi des notes des candidats : il est normal que les notes ne soient pas disponibles lors de l'audition, mais qu'elles doivent être communiquées pour le conseil du 30 juin.

Françoise Sullet-nylander demande combien de docteurs seront présents le 26 mai 2023 lors de la cérémonie de remise des diplômes.

Antoine Pécoud répond que quarante-deux docteurs seront présents pour Erasme (pour le moment).

Françoise Sullet-nylander demande qui présente « ma thèse en 180 secondes ». Antoine Pécoud répond que les doctorants présentent leur thèse en 180 secondes, il rappelle aussi qu'un doctorant peut participer plusieurs fois.

Pascal Molinier demande combien de personnes étaient présentes l'année dernière à la cérémonie de remise des diplômes.

Alexandra Lépine informe que nous ne pouvons pas comparer l'année dernière avec cette année puisque l'année dernière deux années étaient conviées.

Antoine Pécoud rappelle que vendredi prochain à lieu la journée transversale des sciences de l'ED Galilée qui est ouverte à Erasme.

Antoine Pécoud remercie tous les membres du conseil pour leur participation, et la séance est levée à 10h42.